

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Extension d'un ensemble commercial Val D'Arve, par la création d'une surface commerciale de secteur 2 (équipement de la personne ou de la maison) à côté de Décathlon), 70 rue César Vuarchex, SCIONZIER (74950). La surface de vente est de 1 600 m2.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI HEPHAISTOS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MUFFAT Jean Luc, Gérant

RCS / SIRET

4 7 7 | 6 7 6 | 4 8 0 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39, Travaux, construction d'une surface plancher de 1702 m2, par extension d'un ensemble commercial Val d'Arve de 9721 m2 de surface plancher	Terrain d'assiette 32 627 m2 Surface plancher créée : 1 702 m2 Surface plancher existante : 9 721 m24 882,06 m2) compr

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet utilise un terrain aménagé lors de la construction de l'ensemble commercial Val d'Arve et qui était dédié à l'extension de Décathlon. Le projet est accolé à Décathlon. L'ensemble commercial dispose des parkings (535 places) dont pour la création du projet l'aménagement de 23 places en Evergreen, 5 places pour les véhicules électriques en plus, un nouvel abri pour 10 cycles et 3 places pour les cycles rechargeables. Les voies mode doux sont en place. Un vaste bassin de rétention est en place pour l'ensemble commercial, il a des plantes macrophytes. Les espaces verts sont de 4 822,06 m2 avec 133 arbres de hautes tiges, pour le projet 15 autres arbres seront plantés pour améliorer l'existant.

La surface plancher du projet est de 1 702 m2 avec une surface de vente 1 600 m2

En résumé : le projet vient en lieu et place d'un terrain aménagé pour l'extension du bâtiment Décathlon qui y renonce. La SCI Hephaistos aménagé sur ce terrain aménagé un bâtiment pour finir sa zone commerciale.

## 4.2 Objectifs du projet

L'ensemble commercial Val d'Arve a été aménagé et construit en 2014 avec une ouverture au public le 3 juin 2016. Les bâtiments, le parking de 535 places, les voies de circulation et les voies mode doux, les espaces verts, le bassin de rétention dimensionné pour l'ensemble commercial (y compris le projet présenté), ont été réalisés. Une plateforme à côté de Décathlon a été aménagée dès 2014 pour l'extension de Décathlon, cette enseigne renonce à agrandir son bâtiment. Dans ce contexte, la SCI Hephaistos souhaite utiliser cette dent creuse dans le centre commercial pour terminer son ensemble commercial. En accompagnement de la construction du nouveau bâtiment la SCI Hephaistos améliore l'existant : aménagement de 23 places existantes du parking en places Evergreen, 5 places aménagées pour les véhicules électriques, un nouvel abri pour 10 cycles et 3 places pour des cycles rechargeables, une place supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite, 15 arbres plantés en plus des 133 existants.

Le projet ne change rien sur le fonctionnement existant du centre commercial Val d'Arve qui marche bien. Le centre commercial Val d'Arve est desservi les transports en commun. La construction est exactement sur la plateforme aménagée (1702 m<sup>2</sup>) et les abords engazonnés. Le projet vient donc en lieu et place du bâtiment qui aurait été l'extension de Décathlon et qui sera un commerce de secteur 2 (équipement de la personne ou de la maison). Ainsi le projet termine l'ensemble commercial Val d'Arve de la SCI Hephaistos. L'ensemble commercial n'est pas dans une zone humide. Les aménagements des espaces verts ont été réalisés pour favoriser la biodiversité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux sont les suivantes :

- la plateforme du terrain a été réalisée en 2014 lors de la construction de l'ensemble commercial Val d'Arve
- terrassement de 1702 m<sup>2</sup> de plancher
- construction du bâtiment en structure métallique et bardage métallique
- Clos couvert hors d'eau et hors d'air, portes et vitrines posées, panneaux photovoltaïques posés sur la toiture

L'ensemble des réseaux sont en place et en attente pour cette construction en prolongement du bâtiment de Décathlon. Le bassin de rétention a été dimensionné et construit à l'origine de cet ensemble commercial y compris le projet. Les parkings sont existants (535 places). Il ne sera pas construit de place de parking supplémentaire. Par contre, 23 places existantes imperméables sont transformées en places avec Evergreen, 5 places sont aménagées pour les véhicules électriques, 1 place supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite. En plus de l'abri (10 places) existant pour les cycles, un deuxième abri est aménagé proche du projet pour 10 cycles et 3 places pour les cycles rechargeables.

Les espaces verts sont existants avec 133 arbres de hautes tiges. 15 arbres de hautes tiges supplémentaires seront plantés et proches du projet.

Le projet ne change rien sur le fonctionnement du centre commercial Val d'Arve dans la mesure où le terrain objet du projet a été aménagé dès le départ en 2014 pour accueillir un bâtiment commercial dans le prolongement de Décathlon. g

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La surface de vente sera de 1 600 m<sup>2</sup> et ne comprend qu'un seul exploitant de secteur 2 (équipement de la personne ou de la maison).

Le preneur à bail fera ses aménagements intérieurs selon un cahier des charges remis avec le bail vert. Les entreprises de second oeuvre seront soumises à des règles précises de travaux de second oeuvre (tri sélectif des déchets, travaux à l'intérieur du bâtiment construit, pas de ciment extérieur pour éviter les fleurs de béton, matériaux recyclables selon une liste qui sera remise au bailleur, produits normés obligatoirement).

Les abords du bâtiment construit seront engazonnés.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, fait l'objet d'un permis de construire et dans le cadre de la pièce 43 de ce permis une demande a été déposée auprès de la C.D.A.C. de Haute Savoie pour l'extension de l'ensemble commercial Val d'Arve par la création d'une surface de vente de 1 600 m<sup>2</sup>.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	32 627 m <sup>2</sup>
Surface plancher	1 702 m <sup>2</sup>
Surface de vente (1 seul exploitant)	1 600 m <sup>2</sup>
Hauteur	8 m.

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

70 rue César Vuarchex,  
74950 SCIONZIER

cadastre :

section E feuille 000 E01

Longitude: 6.548259

Latitude : 46.070142

Altitude 473,58

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6 ° 54' 48" 25 Lat. 46 ° 07' 01" 42

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Néant

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

PC n° 074 264 14 00051 déposé le 09/10/2014

Permis de construire modificatif n°074 264 14 00051 déposé le 26/11/2015 et autorisé le 10 février 2016 pour 9721 m<sup>2</sup> de surface plancher.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par la ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses affluents" mais n'impacte aucun milieu naturel car le projet est sur un terrain déjà aménagé et prévu pour accueillir un bâtiment (à l'origine l'extension de Décathlon)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Scionzier esst couverte par un PPBE approuvé le 06 mai 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme a été réalisée lors de la création de l'ensemble commercial Val d'Arve. L'ensemble des constructions existantes et des bâtiments sont hors d'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Scionzier est couverte par un plan de prévention des risques naturels. Le PPRN de Scionzier a été approuvé le 19 novembre 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est à 1.7km du site Natura 2000 FR8212032 "VALLÉE DE L'ARVE" et 3.8kms du site Natura FR8210106 "MASSIF DU BARGY"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking de l'ensemble commercial Val d'Arve est existant (535 places) 23 d'entre elles seront transformées en places Evergreen, 5 places pour les véhicules électriques. Le projet ne crée pas de place de parking supplémentaire. Les espaces verts sont en place, 15 arbres supplémentaires seront plantés en plus des 133 existants. Le terrain du projet ayant été aménagé, il ne reste qu'à construire en structure métallique le bâtiment de 1702 m2 de surface plancher sur la plateforme aménagée en 2014 pour accueillir un bâtiment commercial.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble commercial Val d'Arve a été aménagé en 2014 dont la plateforme du projet à côté de Décathlon, prévue pour accueillir ce projet de bâtiment de 1702 m2 de plancher. Les espaces verts ne sont pas impactés et au contraire améliorés (15 arbres supplémentaires seront plantés en plus des 133 existants). La construction structure métallique et bardage sera rapide et n'utilise pas de béton évitant ainsi les fleurs de béton dans l'Arve non loin. La construction métallique permet ensuite le second oeuvre à l'intérieur en confinant les aménagements de l'enseigne.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet utilise une dent creuse dans l'ensemble commercial Val d'Arve ZAE les bords de l'Arve.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Scionzier n'a pas de PPRT. L'A40 est le long du centre commercial Val d'Arve. Des matières dangereuses circulent sur l'A40. Une canalisation de gaz est située de l'autre côté de l'A40.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Scionzier est couverte par un plan de prévention des risques naturels approuvé le 19 novembre 2001. Elle est située en zone de sismicité moyenne. Le projet n'est pas impacté par le zonage du plan de prévention du risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La clientèle du projet sera aussi celle qui fréquente déjà l'ensemble commercial Val d'Arve notamment Décathlon mitoyen, Action, C&A, etc. Le projet augmentera sensiblement la fréquentation mais pas de nature à impacter l'ensemble commercial Val d'Arve. Les accès, les transports en commun, les voies mode doux, sont en place et fonctionnent. Le projet vient compléter et diversifier l'offre commerciale existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruits dans la journée (et non la nuit) liées à la priode limitée d'assemblage de la structure métallique (2 mois). Une charte de chantier vert sera contractuelle pour les entreprises de travaux. Il n'y aura pas de travaux après 18h ni avant 7h. Situé le long de l'A40 le site est concerné par les nuisances sonores du trafic autoroutier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site étant proche de l'A40 la qualité de l'air est impacté par le trafic routier.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les enseignes de l'ensemble commerciales sont éteintes après 20h. Il en sera de même pour l'enseigne du projet. L'enseigne sera équipée de Leds. Le parking est équipée d'éclairages dirigés vers le sol, aucune lumière n'est dirigée vers le ciel.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifie pas la gestion des eaux pluviales, l'ensemble commercial Val D'Arve a un bassin de rétention d'eau conçu dès 2014 pour l'ensemble commercial y compris le projet. La collecte des eaux pluviales du projet a été prévue dès l'origine de Val D'Arve. Les abords du bâtiment qui sera construit seront engazonnés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront très faibles compte tenu de l'activité du projet, limitées aux salariés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la période de chantier un tri sélectifs des déchets sera imposé aux entreprises par une charte verte de chantier. La construction métallique est un assemblage d'éléments préparés en atelier. Les seuls déchets concernent le second oeuvre dont les travaux limités à une enseigne et 1702 m2 de plancher se feront en interne du bâtiment pour n'émettre aucun déchets extérieurs et ne pas gêner l'activité de Décathlon.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation d'un emplacement dans la zone commerciale Val d'Arve de la ZAE des Bords de l'Arve, emplacement qui était dédié à l'extension de Décath;on dès l'origine.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Blank area for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative impacts.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for self-evaluation and justification.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement au formulaire CERFA n°14734°03 comprenant entre autre les éléments demandés pour les annexes obligatoires 2, 3, 4, 5, et 6 : présentation du site, présentation du projet, effet du projet sur l'environnement et mesures. Etude trafic (AEDI 2019)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BOURG EN BRESSE

le,

28/12/20109

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus